



INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES (réinscription)

Madame, Monsieur,

La campagne d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 débutera à compter :

- du 1^{er} juin 2021 pour les inscriptions en ligne
- du 14 juin 2021 pour les inscriptions papier.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site internet du Conseil régional : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr.

Cette solution présente de nombreux avantages (information instantanée de la recevabilité de votre dossier, paiement en ligne en plusieurs fois, frais de dossiers offerts, etc.) dont vous pourrez prendre connaissance en consultant le dossier d'inscription du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Pour information, l'utilisation de la carte bleue en moyen de paiement est obligatoire. Les chèques ne sont pas acceptés.

Si vous optez pour l'inscription en ligne et que vous éprouvez des difficultés avec cette démarche, vous pourrez solliciter l'aide des personnels de la Maison France Services de la Communauté :

Pôle des services publics
23 avenue de la Bastide
24500 EYMET
05 54 22 00 06

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Si vous optez pour l'inscription papier :

- Elle se fera au siège de la Communauté de communes (23, avenue de la Bastide 24500 EYMET), **du lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.**
- Vous devrez **obligatoirement** prendre rendez-vous avec le service *Transport Scolaire* de la Communauté de communes au **05 53 22 57 94.**
Aucune inscription sans rendez-vous préalable ne sera prise en compte.
- La période d'inscription papier s'étend du **lundi 14 juin au vendredi 25 juin 2021.** En dehors de cette période, il vous faudra obligatoirement opter pour l'inscription en ligne.
- Vous devrez vérifier et compléter le cas échéant le formulaire de réinscription pré-rempli qui vous a été remis.
- Vous devrez vous munir des documents suivants :
 - La copie intégrale de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019. En l'absence de cette pièce, le tarif de la tranche T5 sera appliqué.
 - Une photo d'identité de l'élève.
 - Un justificatif de dérogation scolaire (le cas échéant).

Quel que soit le mode d'inscription choisi, le règlement transport du Conseil régional prévoit une majoration de 15€ pour toute inscription postérieure au 20 juillet.

Informations tarifaires à la date du 21 mai 2021.

Les modalités de participation parentale annuelle pour l'année scolaire 2021-2022 ont été votées comme suit par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

✓ Tarification basée sur les tranches de Quotient Familial, selon le tableau suivant, **pour les ayants-droits**

	T1 0 à 450€	T2 451€ à 650€	T3 651 à 870	T4 871 à 1250	T5 Sup. à 1251
Tarification Conseil régional, à charge des familles	30€	51€	81€	114	150€

✓ Tarification unique pour les élèves **NON ayant-droits** : **195€**

✓ Le Conseil régional accorde 30% de réduction pour le troisième enfant et 50% de réduction pour le quatrième enfant et les enfants suivants, selon l'ordre de naissance.

Dans un souci de bonne organisation générale nous vous remercions de bien vouloir respecter les dates de période d'inscription mentionnées, ainsi que les règles énoncées.

LISTE DES ARRÊTS DESSERVIS

CUNEGES - Le Bourg

EYMET- Reyjaud

FLAUGEAC - Le Saupiquet

FLAUGEAC - Les Antes

FLAUGEAC - Parking Eglise

FONROQUE - Place de l'Eglise

MONESTIER - La Bastide

MONESTIER - Place Ecole

MONESTIER - Uffer

RAZAC DE SAUSSIGNAC – Ecole

RAZAC D'EYMET - Le Bosquet

SADILLAC - Le Bourg/RD 107

SAINT AUBIN DE CADELECH- La Tuilière

SAINT AUBIN DE CADELECH – Bourg

SAINT CAPRAISE D'EYMET - Les Berthoumieux

SAINT CAPRAISE D'EYMET - Les Jandoux

SAINT CAPRAISE D'EYMET- Place centrale

SAINT JULIEN D'EYMET - Le Bourg

SAINTE EULALIE D'EYMET- Le Bourg

SAUSSIGNAC - Place Ecole

SERRES ET MONTGUYARD - Le Bourg

SIGOULES - La Boissière

SIGOULES - Lestignac

SIGOULES - Place Publique

SINGLEYRAC - Parking Eglise

THENAC - Le Cauffour

THENAC – Mairie

THENAC - Puyguilhem